ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Direction des ressources humaines / Service des personnels enseignants-chercheurs
gestion.enseignants@ens-lyon.fr – 04.37.37.66.75

ENSEIGNANTS SECOND DEGRÉ AFFECTÉS DANS LE SUPERIEUR
CAMPAGNE 2027

Professeur agrégé en chimie (h/f)

*Dans le cadre de sa labellisation "**HR Excellence in Research**" (HRS4R) par la Commission européenne le 22 mars 2019, l'ENS de Lyon s'est inscrite dans la démarche « Open, Transparent and Merit-based Recruitment » en s'engageant à mettre en œuvre un processus de recrutement ouvert, transparent et basé sur le mérite. Par ailleurs, l'ENS de Lyon est engagée pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations et a formalisé ses engagements dans le cadre d'un Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.*

N° de poste : 0241

Nombre de poste ouvert : 1 poste de PRAG

Section(s) CNU : 31

Profil Enseignement :

Le professeur agrégé ou la professeure agrégée (PRAG) assurera, animera et fera évoluer des enseignements de chimie moléculaire et de chimie physique en L3 et en M1 de la formation Sciences de la Matière, ainsi qu'en M2 de préparation à l'agrégation (FEADéP) Chimie et Physique. Ces enseignements prendront la forme de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Le ou la PRAG interviendra également dans des modules de projets de communication scientifique et de préparation à des tournois de chimie (par exemple le Tournoi Francophone des Chimistes), ainsi qu'aux oraux de préparation à l'agrégation.

Ce poste comporte des responsabilités collectives critiques au sein du département, que sont la coordination du M2 FEADéP Chimie ou bien celle des épreuves de chimie du concours d'admission à l'ENS de Lyon.

Ce poste a également pour mission de dynamiser l'implication du Département de Chimie dans des actions de médiation scientifique dans le domaine « chimie et société », aux interfaces avec les sciences humaines et sociales et le monde culturel, par exemple à travers le Pôle Culture, Arts et Société (CASST) de l'ENS de Lyon. Une implication parmi un ou plusieurs dispositifs transverses de formation et d'ouverture portés par l'ENS de Lyon devra faire partie du projet d'enseignement. On peut citer comme exemples non limitatifs ni exhaustifs :

- Le Cursus Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) Sciences et Société,
- Le Diplôme Inter-Établissements (DIE) Grandes Transitions du Collège des Hautes Études Lyon Sciences (CHEL[s]),
- Des cours pour non-spécialistes (CPNS),
- Une implication dans l'Institut des Mondes Durables,
- Participation à la fête de la science.

Le candidat ou la candidate devra être lauréat ou lauréate de l'agrégation de physique-chimie, option chimie. Il ou elle aura une bonne connaissance du fonctionnement du concours de l'agrégation et aussi une expérience dans l'exercice de responsabilités au sein de cursus de formation. Des compétences dans la conception et la conduite de projets en lien avec des collègues d'horizons divers, aussi bien au sein du département de chimie qu'avec d'autres disciplines existantes au sein de l'ENS de Lyon, seront particulièrement appréciées.

Structure de rattachement : Département de Chimie (https://chimie.ens-lyon.fr/)

Contact département :
Directeur de département : PADUA Agilio
Tel : 04 72 72 81 25
Mèl : agilio.padua@ens-lyon.fr

Direction des ressources humaines / Service des personnels enseignants-chercheurs
gestion.enseignants@ens-lyon.fr – 04.37.37.66.75

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Les **professeurs agrégés** sont affectés sans durée limitée à l'ENS de Lyon et placés en position d'activité. Ils doivent réaliser un service annuel de 384 heures d'enseignement équivalent TD.
Important : Si vous êtes retenu, votre acceptation de poste entrainera automatiquement l'annulation de votre participation au mouvement.

PEUVENT CANDIDATER :

- les professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel ou d'éducation physique et sportive, **titulaires au 1er septembre 2027** ;
- les professeurs des écoles **titulaires au 1er septembre 2027**, **sous réserve de l'obtention d'un détachement** dans un corps d'enseignants du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- les fonctionnaires de catégorie A, **sous réserve de l'obtention d'un détachement** dans un corps d'enseignants du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- les maîtres contractuels ou agrégés de l'enseignement privé relevant du ministère de l'éducation nationale, **lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public**, qui avaient optés pour leur maintien dans l'enseignement privé, **sous réserve de réintégration et titularisation dans l'un des corps enseignants du 2nd degré.** (Ne concerne pas les maîtres d'établissements privés sous contrat).

POUR CANDIDATER :

Vous devez déposer votre candidature sur l'application VEGA en vous rendant sur le portail Galaxie (accès qualification/recrutement) :

https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/index.jsp

jusqu'au LUNDI 16 NOVEMBRE, 16h00 (heure de Paris)

Pensez à renseigner votre adresse mail personnelle dans Galaxie - « Mon Profil » - « Identité ».

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

1. **Une copie de la pièce d'identité recto/verso**
2. **Une copie de votre dernier arrêté d'échelon**
3. **Une copie du dernier arrêté d'affectation ou de position** (détachement, congé sans traitement, disponibilité)
4. **Un curriculum vitae détaillé**
5. **Une lettre de motivation**
6. **Un justificatif RQTH (le cas échéant)**
7. **Une copie de votre diplôme le plus élevé**
8. **Une copie de votre certificat de scolarité 2026/2027 (le cas échéant)**
9. **La fiche de renseignements ANNEXE A, à télécharger sur VEGA**

IMPORTANT :

Nous vous invitons à ne pas attendre les derniers jours d'ouverture de l'application pour déposer votre candidature.

Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture des candidatures.

Tout dossier incomplet à la date de clôture des candidatures sera déclaré irrecevable.

Les candidats retenus pour audition seront informés par mail début décembre.

Les candidats retenus pour le poste après audition, seront informés par mail et invités à accepter le poste via l'application VEGA.